

**Conseil Municipal du 27 juillet 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 25**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Pascal Valentin

**Excusés :** Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic)

**Absents :** Franck Chenal - Laurent Desbrini - Charley Mingeon - Amélie Viallet

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 21 juillet 2023

**Date de publication :** 31 août 2023

**Délibération n°2023-090 – Approbation du rapport du délégataire de Service Public – camping « La Glière » à Villette**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3 ;

**Vu** la délibération du 27 octobre 2016 approuvant le principe d'une délégation de service public concernant la gestion du camping « La Glière » à Villette ;

**Vu** la délibération du 02 mars 2017 approuvant la convention de délégation de service public avec Sylvie Maneint ;

Madame le Maire rappelle que le Code de la Commande Publique prévoit que le titulaire d'une délégation de service public produise un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Elle ajoute que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce rapport doit ensuite être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante afin qu'elle en prenne acte.

Elle présente le rapport de Sylvie Maneint pour le camping de Villette, comportant une présentation des principales caractéristiques de la DSP, une analyse de l'exploitation du service et de ses conditions d'exécution, ainsi que ses perspectives pour 2023 et 2024. Elle présente aussi le compte de résultat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, qui établit un produit d'exploitation de 71 548.54 €.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte du rapport présenté.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport du délégataire de service public pour le camping « La Glière » à Villette pour l'année 2022.**

**AINSI DÉLIBÉRÉ**

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING